



TARN-ET-GARONNE
AMÉNAGEMENT

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL REUNION DU 24 MAI 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le 24 du mois de mai (24.05.2024) à 15 heures 00 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, convoqué le 17 mai 2024, s'est assemblé en présentiel (salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (en visioconférence via le dispositif BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Aménagement.

DELIBERATION N°05/2024-01 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DE TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT DU 8 MARS 2024

Nombre de membres en exercice : 20, soit 655 voix	
Nombre de membres présents : 11, soit 310 voix	M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (2^{ème} Vice-Présidente), Mme CASTAGNE Elisabeth (Déléguee suppléante), M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), M. Josian PALACH (Délégué titulaire), Mme PIZZINI Françoise (Déléguee titulaire) en visio-conférence, M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. SALOMON Bernard (3^{ème} Vice-Président), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)
Nombre de membres représentés : 4, soit 180 voix	Mme DELBREIL Sophie (Déléguee titulaire) a donné pouvoir à M. VIGOUROUX, Mme LE CORRE Christiane (Déléguee titulaire) a donné pouvoir à M. BAYLET, Mme NEGRE Marie-Claude (4^{ème} Vice-Présidente) a donné pouvoir à Mme BOURDONCLE, M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. DELBREIL
Nombre de membres absents excusés : 5, soit 165 voix	M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguee titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire), M. WEILL Michel (Délégué titulaire)
Quorum : 328 voix	Atteint

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance Mme BOURDONCLE

Vu le procès-verbal du Comité syndical de Tarn-et-Garonne Aménagement du 8 mars 2024 ci-annexé ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le procès-verbal du Comité syndical du 8 mars 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture
le **27 MAI 2024**

Fait à Montauban, le 24 mai 2024

Et de la publication le **05 JUIN 2024**

Le Secrétaire de séance


Catherine BOURDONCLE

Le Président


Jean-Michel BAYLET

**Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Aménagement**
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN Cedex
Siret : 200 061 257 00016 - Ape : 8411Z

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement

Année 2024
1ère séance

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU COMITE SYNDICAL DU 8 MARS 2024**

L'An deux mille vingt-quatre et le 8 du mois de mars (08.03.2024) à 15 heures 00 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, convoqué le 1er mars 2024, s'est assemblé en présentiel (salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (en visioconférence via le dispositif BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Aménagement.

Délibération n°03/2024-01 Nombre de membres présents : 14, soit 475 voix	M. BAYLET Jean-Michel (Président) M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président) Mme BOURDONCLE Catherine (2^{ème} Vice-Présidente) Mme NEGRE Marie-Claude (4^{ème} Vice-Présidente) M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire) – délibération n° 03/2024-01
Délibérations n°03/2024-02 à n° 03/2024-04 Nombre de membres présents : 14, soit 436 voix	Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire) M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire) M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire) Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire) M. Josian PALACH (Délégué titulaire) Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire), Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire) – délibérations n° 03/2024-02 à 03/2024-04 M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)
Délibération n°03/2024-01 Nombre de membres représentés : 3, soit 139 voix	M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme DELBREIL M. WEILL Michel (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BAYLET M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. GARGUY
Délibérations n°03/2024-02 à n° 03/2024-04 Nombre de membres représentés : 4, soit 180 voix	M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. TERRENNE) – délibérations n° 03/2024-02 à 03/2024-04

Délibération n°03/2024-01 Nombre de membres absents excusés : 3, soit 41 voix	M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire) Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire) - délibération n° 03/2024-01 M. SALOMON Bernard (3^{ème} Vice-Président)
Délibérations n°03/2024-02 à n° 03/2024-04 Nombre de membres absents excusés : 2, soit 39 voix	
Quorum : 328 voix	Atteint

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance Mme Catherine BOURDONCLE.

Monsieur le Président introduit le premier comité syndical de l'année 2024, dans le contexte d'une activité assez dense pour le syndicat, que ce soit sur la ressource en eau, sur le numérique, et sur les échéances budgétaires annuelles qui vont être examinées dans les prochaines semaines.

Il rappelle tout d'abord qu'après la présentation du rapport d'orientation budgétaire qui va avoir lieu ce jour, le Comité syndical se réunira dès la semaine suivante (jeudi 14 mars au matin) pour examiner le budget primitif 2024 du syndicat.

Dans la même journée du 14 mars (ponctuée par un déjeuner au château de Montauriol), se tiendra le Comité de Pilotage Fibre avec une dizaine de représentants de la direction d'Altitude Infra. Seront notamment abordés au cours de ce COPIL quelques sujets de mécontentement sur les raccordements dits « complexes » ou sur l'état du réseau depuis la tempête de juin dernier.

Concernant la ressource en eau, Monsieur le Président précise que l'actualité est là aussi dense, le dispositif de la charte avançant bien. Il en profite d'ailleurs pour remercier Thierry DELBREIL, premier Vice-Président, d'avoir accepté de prendre en main le dossier et d'organiser les comités. C'est une dizaine de dossiers qui sont à l'instruction dont 3 seront portés à l'arbitrage des signataires tout prochainement. Le Comité syndical sera mobilisé en suivant et aura à délibérer sur chaque dossier de la charte.

Monsieur le Président mentionne que depuis quelques semaines, l'équipe de TGA est très mobilisée sur le dossier de l'eau puisque, au-delà de la charte, il est nécessaire de saisir la fenêtre de tir ouverte par l'Etat suite à la crise agricole de ces dernières semaines afin de faire avancer activement des dossiers individuels et collectifs (délestage du réseau de l'ASAI de Valence) et permettre au Département -et à ses irrigants- d'être bien positionnés. Le syndicat a pour cela le soutien de l'Etat et de l'Agence de l'Eau afin de réaliser au plus vite un grand nombre de projets. Le département du Tarn-et-Garonne est le seul en Occitanie avec des dossiers prêts et capable d'intervenir rapidement.

C'est ce contexte qui explique l'absence à ce Comité syndical du directeur du syndicat Pierre COYAUD et de l'équipe « ressource en eau » qui est en ce moment même au Lycée Capou, en cellule technique avec le Préfet et l'Agence de l'Eau et les représentants du monde agricole, pour dénouer les dossiers.

C'est Audrey ALBERT, en charge des affaires administratives, financières et institutionnelles du syndicat, qui assure cet interim exceptionnel du directeur. Monsieur le Président proposera d'ailleurs lors de cette séance de requalifier ses missions dans le cadre d'une évolution en tant que Directrice adjointe du syndicat dans l'organigramme.

Ce 1er Comité syndical de l'année 2024 est dédié principalement au Débat d'orientation budgétaire qui, à travers le rapport qui a été transmis aux élus délégués, préfigure l'architecture budgétaire du syndicat, autour :

- du budget principal du syndicat
- du budget annexe « Aménagement numérique »

A travers la présentation qui va avoir lieu, seront données les perspectives financières de ces deux budgets, tant en dépenses qu'en recettes.

A ce titre, Monsieur le Président rappelle que lors du dernier Comité syndical, a été supprimé à compter de l'exercice 2024 le budget annexe « Maîtrise de l'Eau » qui avait été créé en début d'année 2023. Les missions et opérations relevant de cette nouvelle compétence à la carte sont désormais intégrées et suivies au sein du budget principal du syndicat, en tenant compte de la totalité de l'enveloppe de l'Agence de l'Eau dédiée à ces nouvelles politiques.

Cependant, les modalités de financement qui avaient été annoncées l'année dernière restent inchangées entre l'Agence de l'Eau, le Conseil Départemental, les EPCI et les exploitants.

Cette nouvelle architecture vient modifier considérablement la structure du budget principal qui, jusque-là, était uniquement dédié au fonctionnement interne des services et au développement des usages et services numériques.

Le budget annexe « Aménagement Numérique » reste quant à lui centralisé sur le suivi de la DSP 100 % Fibre, tout en se donnant de nouvelles marges de manœuvre pour d'autres interventions en cours ou à venir : Plan Qualité des réseaux, Schéma de résilience ou encore réflexions sur des opportunités d'études pour le développement d'un réseau d'objets connectés...

Monsieur le Président propose ensuite de procéder à l'examen de l'ordre du jour composé de 4 points.

DÉLIBÉRATION N°03/2024-01

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DE TARN-ET-GARONNE
AMENAGEMENT DU 18 DECEMBRE 2023**

Vu le procès-verbal du Comité syndical de Tarn-et-Garonne Aménagement du 18 décembre 2023 ci-annexé, le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le procès-verbal du Comité syndical du 18 décembre 2023

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Arrivée de Mme PIZZINI Françoise, déléguée titulaire

Départ de M. CROS Emmanuel, délégué titulaire, qui donne pouvoir à M. TERRENNE Jean-Paul.

DÉLIBÉRATION N°03/2024-02

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2024

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 (loi « NOTRE »), impose, dans les communes de plus de 3.500 habitants, l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) en Conseil Municipal, devant se tenir dans les deux mois précédent l'examen du budget primitif, et s'appuyant sur un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette (ROB).

Le Code Général des Collectivités Territoriales étend également cette obligation aux établissements publics comptant parmi leurs membres une ou plusieurs collectivités de plus de 3.500 habitants.

Ainsi, le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement entre dans le cadre législatif du débat d'orientations budgétaires, dans les conditions prévues aux articles L2312-1, L3312-1, L4312-1 et L5211-36 du Code général des collectivités territoriales (CGCL).

Par son vote, le Comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) et de l'existence du rapport d'orientation budgétaire (ROB) sur la base duquel le DOB s'est tenu.

Monsieur le Président procède en suivant à la lecture du Rapport d'Orientation Budgétaire.

En préambule, Monsieur le Président rappelle que dans la continuité de l'historique des actions menées, en 2024 :

VOLET AMENAGEMENT NUMERIQUE

- Le syndicat finalisera avec Octogone Fibre le déploiement de la fibre optique sur les 191 communes d'intervention, avec 112 701 prises déployées et 52 866 abonnés, ce qui porte le taux de pénétration à 47%.

- Le syndicat sera vigilant sur la gestion des derniers raccordements qualifiés de « complexes » et l'organisation de l'exploitation du réseau par Octogone Fibre

- Le syndicat poursuivra ses efforts en faveur de la qualité des réseaux, via ses politiques d'enfouissement coordonnées avec d'autres gestionnaires de réseaux et son plan d'élagage

- Le syndicat accompagnera les élus et les administrés pour l'arrêt du service cuivre (téléphonique et ADSL) initié par Orange, en accélérant le programme d'extinction (arrêt de la commercialisation et arrêt technique) pour les communes du lot 2, puis pour les 53 nouvelles communes identifiées.

- Le syndicat lancera un schéma de résilience, véritable outil de crise, qui permettra de diagnostiquer les dégâts et d'intervenir plus rapidement, mais également de scénariser les ambitions de sécurisation du réseau.

VOLET DEVELOPPEMENT DES USAGES ET SERVICES NUMERIQUES

- Le syndicat poursuivra les actions engagées autour du programme Tarn-et-Garonne OPEN DATA avec à ce jour 136 jeux de données et 3700 utilisateurs

- Le syndicat développera son action pour le développement du Bouquet de Services, dont le 1^{er} volet dédié au développement d'une solution de stockage et de sauvegarde mutualisée a été un franc succès (fin 2023, ce service désormais opérationnel bénéficie déjà à 3 collectivités et 120 agents)

- Le syndicat travaillera au développement d'autres volets dont notamment la proposition d'une offre de services numériques uniformisée et accessible au plus grand nombre (abonnement internet et téléphonie mutualisé)

- Le syndicat engagera une nouvelle réflexion autour de l'opportunité de développer des réseaux « d'objets connectés » reposant sur un réseau hertzien spécifique avec des capteurs associés, afin de faciliter le pilotage des politiques publiques.

VOLET COMPETENCE EN MATIERE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU

- Le syndicat continuera ses actions sur la base de l'avenant n°1 à la Charte « **Stratégie départementale de sécurisation de l'accès à la ressource en eau par la création et l'optimisation de retenues individuelles et semi-collectives de substitution** », qui rend désormais le syndicat Tarn-et-Garonne Aménagement maître d'ouvrage des opérations à venir.

- Le syndicat mobilisera régulièrement le COPIL pour examiner et donner un avis sur les dossiers de demande en vue de les soumettre dans un dernier temps à la validation du Comité syndical (membres adhérents à la compétence « approvisionnement en eau » uniquement). A ce jour, 8 dossiers ont déjà été identifiés et en cours d'étude, notamment autour du Lemboulas, du Lendou, du Badanciau, du Candé et du Daudou. A terme, le syndicat souhaiterait faire émerger une vingtaine de dossiers.

- Le syndicat assurera désormais le suivi de cette compétence dans le budget principal M57 du syndicat, sous la forme d'opérations pour le compte de tiers pour la partie investissement, qui sera composé des frais d'études/de maîtrise d'œuvre, et des travaux de curage/réaffectations/créations de retenues.

Les frais de fonctionnement seront, quant à eux, constitués essentiellement des dépenses de personnel en lien avec les deux recrutements et d'autres charges à caractère général.

Lecture est faite ensuite des principales orientations budgétaires budget par budget.

Echanges sur l'extinction du cuivre :

Mme NEGRE demande si le syndicat a une vision dans le temps de l'extinction du réseau cuivre et si on a des précisions sur les échéances à venir?

M. QUATRE répond que le département est concerné déjà par le lot 2 (soit les 10 premières communes identifiées) avec un arrêt de la commercialisation en janvier 2025 et un arrêt technique en janvier 2026.

Concernant les 53 communes suivantes, l'arrêt sera décalé d'une année.

Le choix des communes éligibles dépend bien sûr du nombre de raccordés à la fibre, situés sur leur territoire.

M. VIGOUROUX précise que l'échéance finale est 2030. Il faut réaliser une campagne de communication auprès de la population pour les informer et anticiper ces échéances. Octogone Fibre a envoyé un flyer numérique et une affiche aux communes en prévision de l'arrêt du cuivre à venir pour le lot 2.

M. QUATRE rappelle que le syndicat doit être vigilant quant à la dépose de tout ce réseau. Il faut bien vérifier qu'Octogone Fibre ait bien couvert l'ensemble du territoire de la commune concernée.

Sur le lot 3, les communes concernées dans la CCGSTG sont Beaupuy, Dieupentale, Labastide St Pierre, Pompignan et Varennes.

Mme BOURDONCLE rappelle qu'il rassurer la population en précisant qu'avoir la fibre n'oblige pas à avoir Internet. On peut très bien avoir uniquement que le téléphone.

M. GARGUY rappelle qu'il faut être aussi vigilant concernant les problèmes de raccordements complexes et longs, le délégataire n'étant pas très coopératif sur ce sujet.

Echanges sur le dispositif d'élagage :

M. PALACH demande quel est le dispositif d'aide instauré par rapport à l'élagage ?

Mme ALBERT précise que le Conseil Départemental a voté depuis deux années une subvention de 15 000 € pour d'éventuels travaux d'élagage qui seraient nécessaires en cas de travaux d'urgence ou en cas de biens sans maître. Cependant, elle précise que l'élagage reste de la compétence de chaque propriétaire.

Monsieur le Président confirme qu'il peut exister des situations compliquées avec des propriétaires récalcitrants. Il faut alors que le Maire intervienne pour aider à solutionner ces problèmes. D'autres interventions pourront rentrer dans le cadre du Plan Qualité.

Echanges sur les conséquences de la tempête de juin 2023 :

M. QUATRE tient à dire que c'est scandaleux de voir encore que 9 mois après, de nouveaux abonnés ne peuvent pas être raccordés, car le délégataire attend toujours le retour des assurances et est en train de faire une étude du réseau. Il s'agit d'un réseau tout neuf. Il suffit juste de reprendre les plans de câblage et de remettre le réseau à l'identique. Il est donc nécessaire de hausser le ton sérieusement.

M. VIGOUROUX ne souhaite pas les défendre mais rappelle que c'est la 1^{ère} fois qu'ils sont confrontés à cette situation. Une modélisation va donc être mise en place. Les abonnés qui étaient déjà raccordés avant la tempête ont été dépannés.

Echanges sur les travaux de la LGV :

M. QUATRE pense que le délégataire n'est pas encore prêt pour cette échéance, c'est pourquoi des discussions ont commencé à être menées bien en amont. Aujourd'hui, le déploiement est quasiment terminé. Il faut passer désormais à la vie du réseau (entretien et maintenance des réseaux). Or, quand les dossiers de la LGV vont arriver avec des demandes de déviation de réseaux..., il va falloir qu'ils anticipent vite.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE**, après en avoir pris connaissance et en avoir débattu, de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) pour l'exercice 2024, conformément à l'article L.2312-1 du C.G.C.T. ;
- **PREND ACTE** de l'existence du rapport d'orientation budgétaire (ROB) de l'exercice 2024 sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientation budgétaire (DOB).
CE ROB est joint à la présente délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

DÉLIBÉRATION N°03/2024-03 CONVENTION DE FINANCEMENT POUR L'ÉLABORATION D'UN SCHEMA DE RESILIENCE

Initié en 2013, le plan « France Très Haut Débit » a permis le déploiement de millions de kilomètres de fibre optique apportant ainsi une connexion très haut débit à l'ensemble des territoires. Ce déploiement, rapide et efficace, et souvent dépendant d'infrastructures aériennes, est toutefois soumis à des aléas pouvant conduire à des dysfonctionnements ou des interruptions du service, dus notamment aux aléas climatiques, à des actes de malveillance, à des accidents de la circulation...

Dans le cadre de la DSP 100% FTTH, la période de construction du réseau arrivant à son terme, le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement s'est engagé volontairement dans l'élaboration de son schéma local de résilience afin d'identifier les points de fragilité du réseau et d'organiser les interventions adéquates afin de pallier les dysfonctionnements et gérer les événements de crise comme ceux notamment rencontrés lors de la tempête de juin 2023.

Pour cela, le Président a signé un marché subséquent avec l'AMO du syndicat (cabinet ON-X) d'une durée d'un an pour un montant de 55 000 € TTC pour la réalisation d'un schéma local de résilience, s'articulant autour des 4 phases suivantes :

1. Phase Préparatoire
2. Audit Territorial
3. Solutions & Scénarios d'Intervention
4. Plan d'actions

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts et Consignations souhaite renforcer son appui aux acteurs du territoire en subventionnant les études relatives à la résilience des réseaux, à hauteur de 50% du coût total TTC de l'étude, soit pour Tarn-et-Garonne Aménagement, une subvention de 27 500 € TTC.

Pour cela, elle a soumis à Tarn-et-Garonne Aménagement une proposition de convention de financement pour la réalisation de son schéma local de résilience, et soumis à la validation du Comité syndical.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de financement à passer avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement du schéma local de résilience en Tarn-et-Garonne ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de financement avec la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces et réaliser toutes les formalités nécessaires à la poursuite et à la bonne exécution de l'opération ;
- **DECIDE DE PREVOIR** les crédits correspondants à cette opération dans le budget annexe M4 Aménagement Numérique du syndicat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

DÉLIBÉRATION N°03/2024-04 CREATION D'UN EMPLOI DE DIRECTEUR(TRICE) ADJOINT(E)
--

Suite à la réorganisation des services et de l'organigramme en cours au sein du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, il est proposé au Comité syndical de créer un poste de Directeur(trice) adjoint(e) au syndicat à compter du 1^{er} avril 2024.

Sous l'autorité et en appui du Directeur du syndicat, le(la) directeur(trice) adjoint(e) aura pour mission la coordination des politiques du syndicat, la supervision des différents Pôles et le pilotage stratégique et opérationnel du futur Pôle Ressources (Budget/Comptabilité, Ressources Humaines, Contrats de la Commande Publique, Fonctionnement des assemblées, Communication).

VU le Code Général de la Fonction Publique Territoriale ;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

CONSIDÉRANT qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet de Directeur(trice) adjoint(e) ;

LE **PRESIDENT** propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1^{er} avril 2024 l'emploi suivant :

Nombre d'emplois	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail hebdomadaire
1	Attaché principal territorial	Directeur/Directrice adjoint(e) Coordination des politiques du syndicat, supervision des différents Pôles et pilotage stratégique et opérationnel du Pôle Ressources Diplôme de niveau 1 Concours ou examen professionnel	35 h

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;
- **CHARGE** le Président de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi seront disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Séance levée à 16h15

Arrêté le 24 mai 2024

Le secrétaire de séance,


Catherine BOURDONCLE

Le Président,


Jean-Michel BAYLET

**Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Aménagement**
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN Cedex
Siret : 200 061 257 00016 - Ape : 8411Z

AR Préfecture

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DE TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT DU 8 MARS 2024

Identifiant unique de l'acte : 082-200061257-20240524-05202401B-DE

Numéro d'acte : 05202401B

Date de décision : 24/05/2024

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 5-2-2-0-0 (Institutions et vie politique /
Fonctionnement des assemblées / autres)

Fichier acte : 05 2024 01 Approbation PV du CS du 8
mars 2024.pdf

Collectivité émettrice : TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT

Acte transmis par : Audrey ALBERT

Date d'envoi de l'acte : 27/05/2024 14:58:41

Date de réception de l'AR : 27/05/2024 15:03:50